



# MAIRIE DE BRESLES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 FEVRIER 2016

L'An Deux Mille seize  
Le MERCREDI 03 FEVRIER

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 26 janvier 2016, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

**PRESENTS** = Madame et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe  
**ADJOINTS.**

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – PIEROZAK Dina – LEVESQUE Patrick – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle – MUNIO Bertrand – MACAIRE Aurélie – CHISS Lionel – PULLEUX Sébastien – FABUREL Christine – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

**ABSENTS REPRESENTES** : Madame JUNOD Karine donne procuration à Madame FUMERY Anne

Madame FEDELI Valérie donne procuration à Monsieur CHOQUET Patrick

Madame MAISON Emilie donne procuration à Madame MACAIRE Aurélie

Madame CAYER Anne-Françoise donne pouvoir à Monsieur CHISS Lionel

Monsieur VANDEWALLE Franck donne procuration à Madame FABUREL Christine

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

-----

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 02 Décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises sur le fondement de l'article L2122-22 du CGCT

- Assurances : Renouvellement des Contrats d'Assurance (Lot 1 à 4)
- Porche Perception : Travaux de restauration
- Assurances : Prestations statutaires

### **DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2016**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier en date du 18 décembre 2015, les services de la Préfecture de l'Oise ont sollicité la Mairie de Bresles afin de transmettre nos dossiers de demandes de subvention au titre de la DETR, en priorisant nos projets.

A cet effet, il propose aux membres du Conseil Municipal, de solliciter des demandes de subvention dans le cadre de la DETR 2016 pour 3 projets :

- Halle de Plein vent
- Groupe scolaire
- Ecoles numériques

Par ailleurs, il est également proposé pour le projet de Groupe Scolaire de solliciter le Conseil Régional ainsi que les Parlementaires.

En fin, il propose de confirmer les demandes faites dans le cadre de la DETR 2015.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

### **DEMANDE DE SUBVENTION – REFECTION DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Municipalité, soucieuse de préserver son patrimoine, propose de procéder à des travaux de réfection et d'étanchéité de l'église.

A cet effet, il invite les membres du Conseil Municipal à l'autoriser à solliciter le concours des services de l'Etat (Drac), de la Région et des Parlementaires.

Le montant des travaux des premières et secondes tranches est estimé à 339 521,70 euros HT soit 407 426,04 euros TTC (en tenant compte d'un aléa de 7%).

En ce qui concerne la troisième tranche, relative aux intérieurs de l'Eglise, son estimation est de 556 500,00 euros HT – 667 800,00 euros TTC.

Monsieur André DUTHOIT précise la teneur des travaux : révision des toitures et charpentes extérieures, gouttières, chênèaux...Le lancement des deux premières tranches se justifie par la nécessité du montage d'un échafaudage pour ces deux phases, cela génère une économie de 40 000 euros pour le montage-démontage.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande quel est le financement attendu par la Ville.

Monsieur le Maire espère une aide à hauteur de 31% et fait part de son incertitude sur une subvention de la DRAC en raison des finances actuelles de l'Etat.

Il évoque également la possibilité d'une souscription en partenariat avec l'évêché.

Enfin, il précise qu'il s'agit du patrimoine de la commune et qu'en conséquence, la Ville se doit de le maintenir en état.

Monsieur Patrick CHOQUET demande à Monsieur André DUTHOIT si l'on a pris en compte la spécificité du caniveau. Il lui est répondu par l'affirmative.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

### **MARCHES PUBLICS – ETUDES DIAGNOSTIQUES DU RESEAU ASSAINISSEMENT ET PROCEDURE CAPTAGE EAU POTABLE**

Monsieur le Maire expose que la Ville de Bresles a lancé une consultation en vue de la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement.

Il résulte de cette consultation que l'offre de la société IXSANE d'un montant de 230 379,40 euros HT apparaît comme l'offre la mieux-disante.

C'est pourquoi, il propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les actes relatifs à cette consultation et de lancer la procédure de protection des captages d'eau potable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

## **DEMANDE DE SUBVENTION – AGENCE DE L'EAU ET CONSEIL DEPARTEMENTAL – ETUDES DIAGNOSTIQUES DU RESEAU ASSAINISSEMENT**

Pour faire suite au point précédent, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de solliciter l'agence de l'eau ainsi que le Conseil Départemental de l'Oise pour participer au financement de cette étude.

Les aides susceptibles d'être octroyées sont à hauteur de 80% des dépenses réalisées.

Monsieur Sébastien PULLEUX s'interroge sur le fait d'avoir cette consultation avant la demande de subvention.

Monsieur le Maire répond que le résultat de la consultation est une condition sine qua non du dossier de demande de subvention.

Monsieur Patrick CHOQUET demande si les riverains ont l'obligation de se raccorder et si des aides sont possibles.

Il lui est répondu par l'affirmative concernant l'obligation de raccordement, par contre en ce qui concerne les aides, à l'exception de mesures en faveur de la protection de l'environnement et sous conditions de ressources, aucune aide n'existe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

### **DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT ET A L'OBTENTION DU BAFA**

Madame Anne Fumery expose aux membres du Conseil Municipal que la Municipalité, soucieuse, d'aider les jeunes de la commune, souhaite après son adhésion au dispositif départemental « Pass Permis » poursuivre son action en faveur de la jeunesse, en les aidants à obtenir leur BAFA.

Dans ce cadre, elle propose aux membres du conseil municipal, au nom des membres de la commission des affaires sociales, d'octroyer une aide financière d'un montant de 300 euros pour préparer le stage théorique.

Ce dispositif vise les Bresloises et Breslois, âgés de 17 à 20 ans (veille anniversaire).

La recevabilité des candidatures s'effectuera sur dossier et après un entretien dans la limite de 3 bénéficiaires potentiels par an.

En contrepartie, le bénéficiaire du dispositif s'engage à réaliser son stage pratique à l'ALSH Jacques Baize à Bresles ainsi qu'un mois en période estivale à l'issue de sa formation à travers une Convention d'engagement réciproque.

Le règlement de l'aide financière s'effectuera à l'issue du stage pratique.

Une évaluation du dispositif sera réalisée au bout d'une année pour estimer sa pérennité.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande si ce dispositif ne concerne que la période estivale.

Madame Anne Fumery répond que oui. Elle précise que le dispositif est à l'essai et qu'il se complète avec le Pass Permis Citoyen du Département.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

## **DISPOSITIF D'AIDE AUX COURSES ET A LA SOLIDARITE POUR LES PERSONNES AGEES**

Madame Anne FUMERY informe que la Municipalité, soucieuse d'aider les personnes âgées dans leur vie quotidienne, souhaite répondre aux sollicitations et proposer un service de transport pour la réalisation de leurs courses.

Dans ce cadre, elle propose, au nom des membres de la commission des Affaires sociales, aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet d'un service de navette destiné aux personnes valides de 70 ans et plus, afin de leur permettre de réaliser leurs courses auprès des grandes enseignes de la commune. La navette sera conduite par Monsieur BOURTAYRE.

Ce service sera proposé tous les quinze jours, à l'exception d'un mois l'été et de la semaine entre Noël et le Jour de l'An, le vendredi matin après inscription en mairie moyennant une participation symbolique de un euro.

Pour ce faire, un ou plusieurs circuits seront établis avec des arrêts à des points fixes.

Une évaluation du dispositif sera réalisée au bout d'une année pour estimer sa pérennité.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande qui suppléera au policier municipal pendant qu'il fera cela.

Madame Anne FUMERY répond que cette mission sera intégrée à sa fiche de poste et Monsieur le Maire explique qu'il y a là une action de prévention par la présence du policier municipal à destination des personnes âgées.

Monsieur Patrick CHOQUET demande si cette action ne porte pas préjudice aux petits commerces.

Madame Anne FUMERY répond que cette action répond à une attente et à un besoin différents des courses quotidiennes. L'objectif est de faciliter un déplacement, non de le créer, et de maintenir du lien social pour les personnes âgées. Il y a aura une évaluation au bout d'un an, et si celle-ci montre que cela met en péril les petits commerçants, le service sera interrompu. Il n'est pas possible non plus d'arrêter la navette devant chaque commerce.

Monsieur Lionel CHISS demande si Intermarché et Netto sont partenaires.

Monsieur le Maire lui répond que Monsieur Sylvain PRUVOST est intéressé par la démarche de la Ville et s'associe à la commune. Sa participation n'est pas à ce jour arrêtée.

Madame Anne FUMERY ajoute qu'un café est d'ores et déjà prévu pour les personnes âgées qui ayant fini leurs courses attendront l'arrivée de la navette.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

## **DISPOSITIF DE SOLIDARITE ET D'AIDES AUX RELATIONS INTERGENERATIONNELLES**

Madame Anne FUMERY explique que la Municipalité, soucieuse de favoriser les liens dits « intergénérationnels » entre Bresloises et Breslois et lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou handicapées, souhaite, en partenariat avec le CCAS de la Ville, proposer à des jeunes de la commune, âgés entre 16 et 17 ans, à travers une convention d'engagement, des visites à domicile, lors des mois de juillet et d'août.

En contrepartie d'une gratification, six jeunes retenus suite à un entretien, effectueront des vacations à domicile auprès des personnes âgées et/ou handicapées volontaires. Par des activités telles que lectures, échanges, promenades, jeux, etc. qui permettront de créer un lien entre générations. Les jeunes seront formés et encadrés, et la première visite sera accompagnée d'un élu.

Pour ce faire, les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur la mise en oeuvre de ce dispositif.

Une évaluation du dispositif sera réalisée au bout d'une année pour estimer sa pérennité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

### **NAISSANCE - CONVENTION**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Municipalité, soucieuse de s'associer à chaque nouvelle naissance de Bresloises ou Breslois, propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire de conventionner avec tout organisme bancaire qui proposerait l'ouverture d'un livret d'épargne et d'un premier versement.

Le versement de la Ville ne pourrait excéder la somme de 10 euros et ne pourrait être supérieur à celui versé par l'organisme bancaire.

Une évaluation du dispositif sera réalisée au bout d'une année pour estimer sa pérennité.

Il précise qu'au cours des dernières années, la Ville de Bresles a enregistré entre 45 et 50 naissances par an.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

### **TRAVAUX – REFECTION DU MUR ENCEINTE DE LA MAIRIE**

Monsieur Christophe CRUCET expose à l'assemblée que la Municipalité, soucieuse de son Patrimoine et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, propose aux membres du Conseil Municipal, de conventionner avec l'association « Recherches Emplois Bury » pour procéder à la réfection du mur d'enceinte de la Mairie.

Le coût de cette réfection est estimé à 13 425,63 euros et représente quatre mois d'activité.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de cette action à un caractère social mais également de préserver le patrimoine communal. Il s'en félicite ainsi doublement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

### **PROJET DE HALLE DE PLEIN VENT ET ABORDS – CONSULTATION DES SERVICES DES DOMAINES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de sa séance du 2 décembre 2015 les membres du Conseil Municipal ont autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Région, du Département et du FISAC pour la réalisation d'un projet de halle de plein vent.

Dans la continuité de ce projet, la Municipalité, soucieuse de redynamiser le centre-bourg de la Ville souhaite acquérir ou faire acquérir les parcelles 327, 339 et 340.

Pour ce faire, les membres du Conseil Municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à saisir les services des domaines pour estimer lesdites parcelles.

Monsieur Lionel CHISS explique qu'il ne peut se prononcer faute d'éléments suffisants sur ce dossier. Il attendra le débat d'orientation budgétaire pour se faire une opinion.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande qu'elle est l'estimation de la mairie.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'estimation municipale puisque seul celle des domaines prévaut.

Il rappelle également la réunion publique en date du 2 février 2016 et l'objectif de redynamiser le centre-bourg par un centre médical, des logements à destination des personnes âgées et/ou handicapés ainsi que la création d'une halle de plein vent.

Monsieur Lionel CHISS (+ Procuration Madame CAYER) et Monsieur Sébastien PULLEUX se prononcent contre la saisie des domaines. A la majorité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à consulter les services des domaines pour déterminer la valeur des parcelles 327,339 et 340.

### **URBANISME – TAXE AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 8 octobre 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Bresles s'est prononcé, à l'unanimité, pour fixer à 20% le taux majoré de la part communale de la taxe d'aménagement, applicables dans les secteurs délimités au plan joint (Annexe 1).

Dans un souci de cohérence, il est proposé aux membres du conseil Municipal, d'y insérer la zone 1Aue de l'Intermarché.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

### **TRAVAUX- OPERATION PROLONGEMENT DE LA RUE RENE COTY**

Monsieur André DUTHOIT explique que dans le cadre de l'opération « Prolongement de la Rue René COTY, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- Déclasser la voie communale n° 999
- De procéder à l'enquête publique pour ce faire
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires en ce sens

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

### **PATRIMOINE - DROIT DE SUPERFICIE**

Monsieur le Maire explique que la Municipalité, soucieuse de l'embellissement des entrées de Ville de la commune, a pris attache avec les sociétés SCI ILECA et METAUFER SARL, pour aménager les abords de l'Avenue du Maréchal LECLERC.

Après plusieurs échanges, il est apparu pour répondre aux exigences des parties que lesdites sociétés concèdent à la ville de Bresles un droit de superficie.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Les travaux d'embellissement des abords de l'Avenue du Maréchal LECLERC seront réalisés en régie par les Services Technique et Fleurissement de la Ville.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

## **URBANISME - PLU**

Monsieur André DUTHOIT rappelle que par délibération en date du 2 décembre 2015, les membres du Conseil Municipal ont délibéré, à l'unanimité, sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU).

L'objet de cette révision est de permettre la mise aux normes en vigueur et d'actualiser aux nécessités de notre temps le PLU de la Ville, notamment par rapport au Grenelle de l'Environnement.

Or, les services de la Préfecture attirent notre attention sur le fait que le respect de la loi n'est pas en soi un objectif.

Aussi, par souci de sécurité juridique, le Conseil Municipal est invité à préciser les objectifs de cette révision de notre PLU, à savoir :

- Adapter le PLU aux dernières lois adoptées depuis 2003
- Revoir le découpage en zones du territoire communal, pour mieux prendre en compte la diversité des situations rencontrées en matière de tissu urbain, de paysage, d'organisation du bâti et de secteur d'équipements
- Réécrire la portée réglementaire du PLU en faveur de la mise en valeur du paysage architectural, urbain et paysager et des atouts touristiques fondateurs de l'identité locale
- Affirmer la conservation du caractère végétal de certains cœurs d'ilots
- Permettre le renouvellement urbain de la cité pour assurer la satisfaction de la population en termes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'équipements d'intérêts collectifs
- Assurer le développement économique, la protection des artisans, commerçants et de services du centre-ville
- Concourir au développement d'une offre de logements, permettant un parcours de l'habitat plus diversifié, voire spécialisé/adapté à certaines catégories de populations (personnes âgées....)
- Prendre en compte les nouvelles mobilités, favoriser les modes de déplacement doux et améliorer l'accessibilité du centre-bourg
- Mettre en valeur la ressource « eau », contribuer à la protection de l'environnement et faire de la notion de développement durable le fil conducteur du futur document de planification locale

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

## **ADHESION SAO**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire Adhérer la Ville de Bresles à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO).

A l'image de notre adhésion à l'ADTO, la SAO nous permettra de conduire des projets complexes tels que le projet de groupe scolaire.

Le coût de cette adhésion, via l'achat d'action est de 2 500,45 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

## **ASSURANCES - INDEMNISATION SINISTRE**

Le 2 juillet 2015, un employé de la commune en passant le roto fil a projeté un caillou dans la vitre côté conducteur du véhicule de Monsieur Walter BOUCHER et sous l'impact celle-ci s'est brisée.

C'est pourquoi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'accepter le remboursement par la commune à Monsieur Walter BOUCHER de la somme de 110,95 euros TTC.

La somme de 110,95 euros TTC étant justifiée par une facture.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de dissoudre le budget de la Caisse des Ecoles dont le solde est de 1,57 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points suivants :

- Remerciements du Judo Club pour le Téléthon
- Vœux des Loonies et de sa Présidente Madame Josette FABUREL
- Réunion Voisins Vigilants le Jeudi 11 février 2016 à 20h00 en salle du Conseil Municipal

### **Monsieur le Maire procéde à un tour de table**

Madame Thérèse LIEURE informe du dépôt de sacs poubelle rue de la Libération. Monsieur le Maire l'invite à le signaler en Mairie ou directement à la CCRB

Monsieur Lionel CHISS informe de la recrudescence de rats, rue Jean Renoir

Monsieur Christophe CRUCET explique que la Ville a accru ses efforts en ce domaine (Changement de prestataire, nouveaux produits, interventions accrues) et précise que les services techniques sont intervenus.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande à quelle date ouvrira le parking Condorcet.

Il est répondu au plus tard à la rentrée scolaire de février. Par souci de sécurité, Monsieur le Maire n'a pas souhaité ouvrir un parking dont la réception de chantier n'est pas encore réalisée.

Monsieur le Maire explique également que les stationnements non autorisés seront sanctionnés par la Brigade de gendarmerie de Bresles.

Madame Régine GILLAIN remercie les bénévoles qui ont participé à la rénovation et à l'embellissement de la maquette du château (200 heures de travail comptabilisées)

Monsieur le Maire en profite pour encourager tous les bénévoles à se manifester pour faire vivre la Ville.

Monsieur Christophe CRUCET demande à ce que l'on respecte la fonction d'Adjoint au Maire et qu'un désaccord quel qu'il soit ne justifie pas l'insulte.



Monsieur le Maire précise que cette règle est également valable pour les agents de la Ville qui ne méritent pas d'être insultés par une minorité.

Monsieur André DUTHOIT rappelle la tenue d'une commission Urbanisme – Travaux le jeudi 4 février 2016 à 19h00.

La séance est levée à 21h28